



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **- 9 JAN. 2023**

Madame, Monsieur le Maire,

L'USAN a déposé le 05 août 2022 une demande sollicitant la prolongation de l'arrêté préfectoral du 05 avril 2017 relatif au plan de gestion écologique de la Nieppe et de ses affluents.

Vous trouverez ci-joint, pour affichage en mairie durant une période d'un (1) mois au moins, copie l'arrêté préfectoral complémentaire du 03 décembre 2022 modifiant cet arrêté.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du  
Service Eau Nature et Territoires

**Le responsable adjoint  
du Service Eau Nature et Territoires**

*p.o.*  
Hélène SOLVÉS  
Thierry CORLÉZU

Copie au Service Territorial Flandres Littoral  
PJ : 1 copie de l'arrêté préfectoral complémentaire

Voir liste ci-jointe

Réf. : **15/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Liste des destinataires :

Communes d'Hazebrouck, Lynde, Morbecque, Sercus, Steenbecque, Thiennes, Wallon-Cappel